



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 mars 2016  
Français  
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 134 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

## **Prévisions révisées concernant le rapport du Secrétaire général intitulé « L'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix »**

**Chapitres 3 (Affaires politiques),  
29D (Bureau des services centraux d'appui)  
et 36 (Contributions du personnel)**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires**

### **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées concernant le rapport du Secrétaire général intitulé "L'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix" » (A/70/745), portant sur les chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. À cette occasion, le Comité s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 21 mars 2016.

2. Le Secrétaire général indique que le rapport susmentionné (A/70/745) fait suite à son rapport intitulé « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (A/70/357-S/2015/682). Ces deux rapports et les renseignements fournis au Comité consultatif incluent un rappel des faits utiles à



connaître au sujet du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/95-S/2015/446) et des mesures prises pour lui donner effet, à savoir :

a) Le 31 octobre 2014, le Secrétaire général a confié à un Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix la réalisation d'une évaluation globale des opérations de paix des Nations Unies aujourd'hui, et il lui a demandé de déterminer comment elles pouvaient être rendues plus efficaces, efficaces et réactives dans un monde en évolution constante (voir A/70/357-S/2015/682, par. 1).

b) Le 16 juin 2015, le Président du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a transmis le rapport du Groupe au Secrétaire général, qui l'a lui-même porté à l'attention des États Membres dans des lettres identiques datées du 17 juin 2015, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité (A/70/95-S/2015/446).

c) Le 2 septembre 2015, le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/357-S/2015/682) a été publié. Au paragraphe 36 de ce rapport, le Secrétaire général énonce des mesures à court terme destinées à adapter les opérations de paix des Nations Unies aux besoins pour lesquels elles sont conçues, en mettant l'accent sur celles qui sont prises actuellement ou peuvent l'être en 2016, et en faisant part de ses vues sur les initiatives que son successeur et les États Membres pourraient envisager. Le programme d'action proposé par le Secrétaire général à la section IV du rapport fixe des objectifs très divers : a) capacités de prévention des conflits et de médiation renforcées; b) partenariats aux plans mondial et régional consolidés; c) opérations de maintien de la paix sur mesure; d) souplesse de l'appui aux missions; e) rapidité, capacités et efficacité des agents en tenue; f) sûreté et sécurité; g) direction et application du principe de responsabilité.

d) Le 3 novembre 2015, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 70/6 sur le renforcement du système des Nations Unies, dans laquelle elle a pris acte du rapport du Secrétaire général (A/70/357-S/2015/682) et de celui du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/95-S/2015/446), et décidé que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, la Quatrième Commission, la Cinquième Commission et d'autres organes compétents examineraient plus avant, au cours de sa soixante-dixième session, les recommandations découlant de l'initiative du Secrétaire général qui relèvent de leurs domaines de compétence respectifs, conformément aux procédures établies.

e) Le 25 novembre 2015, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration au nom du Conseil, en rapport avec l'examen par celui-ci de la partie de l'ordre du jour intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales » (S/PRST/2015/22), dans laquelle il a indiqué que le Conseil, entre autres, prenait note des recommandations contenues dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

f) Le 23 décembre 2015, dans sa résolution 70/247 sur les questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à envisager de présenter dans les

futurs projets de budget des propositions visant à renforcer les capacités de prévention des conflits et de médiation.

3. Dans son rapport sur les prévisions révisées (A/70/745), le Secrétaire général fait savoir que le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a demandé instamment que les activités de prévention des conflits et de médiation soient ramenées au premier plan. De son côté, au paragraphe 71 de son rapport, le Groupe indépendant de haut niveau a noté que les fonctions essentielles d'appui à la prévention et à la médiation au sein du Secrétariat demeuraient entièrement financées par des contributions volontaires dont le montant n'était pas prévisible et a donc recommandé que le montant des ressources allouées au titre du budget ordinaire aux capacités fondamentales du Secrétariat en matière de prévention et de médiation soit augmenté et rendu plus prévisible. Aux paragraphes 37 à 44 de son rapport sur l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/357-S/2015/682), le Secrétaire général envisage d'étoffer la gamme des mesures et des outils à la disposition des Nations Unies pour faire œuvre de prévention et de médiation face aux crises, à savoir l'intervention rapide du Conseil de sécurité, les bureaux régionaux, les capacités des équipes de pays des Nations Unies en matière de prévention (qui doivent être renforcées) et l'action rapide grâce à des « équipes allégées » d'experts qui puissent travailler en collaboration étroite avec les coordonnateurs résidents pour faire face à des situations spécifiques.

4. Dans son rapport sur les prévisions révisées (A/70/745), le Secrétaire général propose de renforcer les capacités du Département des affaires politiques en matière de prévention des conflits et de médiation. Aux paragraphes 34 à 39 du rapport, il énonce des objectifs et des stratégies (précisant que les ressources demandées au titre de ses propositions répondent à un objectif premier, à savoir rendre le Département des affaires politiques plus efficace et plus à même de mener des interventions rapides en matière de prévention des conflits et de médiation, ce qui lui permettrait de mieux appuyer les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales dans leurs activités de prévention des conflits et de médiation – *ibid.*, par. 34). À cette fin, il propose de renforcer les effectifs des six divisions régionales du Département, ainsi que ceux de la Division des politiques et de la médiation et de la Division de l'assistance électorale (*ibid.*, par. 36).

5. On trouve des informations sur le rapport entre ces propositions, le plan-programme biennal et le programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017 au paragraphe 40 du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées (A/70/745). Le Comité consultatif note qu'aucune donnée quantitative n'est communiquée quant aux objectifs de résultats et aux produits à exécuter compte tenu de l'augmentation proposée des effectifs. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les objectifs de résultats et les produits à exécuter tels que modifiés en raison de l'augmentation proposée des effectifs du Département des affaires politiques figureraient dans le rapport sur l'exécution des programmes de l'ONU pour l'exercice biennal 2016-2017. **Le Comité est d'avis que toute demande d'augmentation des effectifs doit s'appuyer sur une analyse de l'incidence des ressources supplémentaires qu'il est proposé de mobiliser sur les objectifs de résultats et les produits à exécuter, et être accompagnée d'éléments d'information pertinents (voir par. 19 et 20 ci-après).**

6. Les incidences des propositions du Secrétaire général sur les ressources et les postes sont récapitulées aux tableaux 1 à 4 de son rapport sur les prévisions révisées (A/70/745). Le Comité consultatif note que les ressources supplémentaires demandées au titre de l'exercice biennal 2016-2017 en conséquence des propositions faites par le Secrétaire général dans le rapport en question s'élèvent à 12 640 200 dollars (montant brut; montant net : 11 608 200 dollars), comme indiqué au tableau 1 ci-après.

Tableau 1

**Ressources et postes nécessaires, par chapitre et par sous-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Dépenses supplémentaires (postes) (a)</i>	<i>Dépenses supplémentaires (autres objets de dépense) (b)</i>	<b>Total (a) + (b)</b>	<i>Modifications apportées au tableau d'effectifs</i>
3. Affaires politiques				
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	8 000,0	–	<b>8 000,0</b>	37
Sous-programme 2. Assistance électorale	241,2	–	<b>241,2</b>	1
Appui aux programmes	258,6	355,6	<b>614,2</b>	3
<b>Total partiel (chapitre 3)</b>	<b>8 499,8</b>	<b>355,6</b>	<b>8 855,4</b>	<b>41</b>
29D. Bureau des services centraux d'appui		2 752,8	<b>2 752,8</b>	
36. Contributions du personnel			<b>1 032,0</b>	
<b>Total (montant brut)</b>	–	–	<b>12 640,2</b>	
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>8 499,8</b>	<b>3 109,4</b>	<b>11 608,2</b>	<b>41</b>

7. Les dépenses supplémentaires prévues procèdent de la création proposée de 41 postes au Département des affaires politiques et d'autres objets de dépense connexes – 32 nouveaux postes, et transformation de 9 postes jusqu'alors financés par des ressources extrabudgétaires. Selon les informations figurant à cet égard dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées (A/70/745), les 32 nouveaux postes qu'il est proposé de créer incluent 13 emplois de temporaire, jusqu'alors financés à titre exceptionnel par des ressources extrabudgétaires. Vingt-deux des 41 postes dont la création est proposée sont donc actuellement financés au moyen de telles ressources. Le Comité consultatif a été informé qu'en application de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247, les dépenses prévues pour les postes qu'il est proposé de créer avaient été calculées sur la base d'un taux de vacance de : a) 50 % pour les nouveaux postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées; b) 9 % pour les postes existants de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur; c) 6 % pour les postes existants de la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées (voir aussi A/70/7, par. 57). Le Comité a également été informé que les 9 postes qu'il était proposé de transformer seraient considérés

comme des postes existants, étant donné qu'ils avaient été pourvus au moyen du système de sélection du personnel (voir par. 23 ci-après). **À cet égard, le Comité fait observer que, lorsqu'il examine les propositions relatives aux effectifs formulées par le Secrétaire général, il le fait à l'aune des conditions d'exécution des mandats; il fait également observer que tout poste dont la création a été recommandée, puis approuvée par l'Assemblée, doit être considéré comme un nouveau poste dans le budget-programme, indépendamment de modalités de financement préexistantes, et doit donc être soumis aux procédures de recrutement et aux taux de vacance applicables aux nouveaux postes.**

8. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs sont récapitulées au tableau 2 ci-après.

Tableau 2

**Modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs, par sous-programme/division et catégorie/classe**

<i>Sous-programme/division</i>	<b>Total</b>	<i>Postes, par catégorie/classe<sup>a</sup></i>
<b>Programme de travail</b>		
<i>Sous-programme 1</i>		
Division de l'Afrique I		
Effectif approuvé 2016-2017	<b>26</b>	1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 6 P-4, 5 P-3, 3 P-2, 7 G(AC)
Postes supplémentaires dont la création est proposée (New York)	<b>4</b>	1 P-3 <sup>b</sup> , 1 P-3 <sup>c</sup> , 1 P-2 <sup>b</sup> , 1 G(AC)
Postes supplémentaires dont la création est proposée (Nairobi)	<b>3</b>	1 P-4 <sup>b</sup> , 1 P-3 <sup>c</sup> , 1 AL <sup>c</sup>
Division de l'Afrique II		
Effectif approuvé 2016-2017	<b>25</b>	1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 5 P-2, 7 G(AC)
Postes supplémentaires dont la création est proposée	<b>5</b>	1 P-5, 1 P-4 <sup>c</sup> , 1 P-3 <sup>c</sup> , 1 P-2, 1 G(AC)
Division de l'Asie et du Pacifique		
Effectif approuvé 2016-2017	<b>15</b>	1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 4 G(AC)
Postes supplémentaires dont la création est proposée	<b>3</b>	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4
Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest		
Effectif approuvé 2016-2017	<b>15</b>	1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 2 P-2, 3 G(AC)
Postes supplémentaires dont la création est proposée	<b>2</b>	2 P-4 <sup>c</sup>
Division des Amériques		
Effectif approuvé 2016-2017	<b>14</b>	1 D-1, 4 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 2 P-2, 4 G(AC)
Postes supplémentaires dont la création est proposée	<b>4</b>	1 D-2, 1 P-4, 2 P-3
Division de l'Europe		
Effectif approuvé 2016-2017	<b>11</b>	1 D-2, 2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 3 G(AC)
Postes supplémentaires dont la création est proposée	<b>4</b>	1 D-1, 1 P-4, 1 P-3 <sup>b</sup> , 1 P-2 <sup>c</sup>
Division des politiques et de la médiation		

<i>Sous-programme/division</i>	<b>Total</b>	<i>Postes, par catégorie/classe<sup>a</sup></i>
Effectif approuvé 2016-2017	<b>22</b>	1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 5 G(AC)
Postes supplémentaires dont la création est proposée	<b>12</b>	2 P-5 <sup>b</sup> , 1 P-5 <sup>c</sup> , 2 P-4, 3 P-4 <sup>b</sup> , 1 P-3, 2 P-3 <sup>c</sup> , 1 G(1°C)
<b>Total partiel (sous-programme 1)</b>		
<b>Effectif approuvé 2016-2017</b>	<b>128</b>	<b>5 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 49 P-4/3, 15 P-2/1, 33 G(AC)</b>
<b>Postes supplémentaires dont la création est proposée</b>	<b>37</b>	<b>2 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 22 P-4/3, 3 P-2/1, 1 G(1°C), 2 G(AC), 1 AL</b>
<i>Sous-programme 2</i>		
Division de l'assistance électorale		
Effectif approuvé 2016-2017	<b>23</b>	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 10 P-4/3, 7 G(AC)
Postes supplémentaires dont la création est proposée (Addis-Abeba)	<b>1</b>	1 D-1 <sup>c</sup>
<b>Appui aux programmes</b>		
Effectif approuvé 2016-2017	<b>14</b>	1 D-1, 2 P-4/3, 1 P-2/1, 10 G(AC)
Postes supplémentaires dont la création est proposée	<b>3</b>	2 G(AC), 1 G(AC) <sup>c</sup>
<b>Total (Département des affaires politiques)</b>		
<b>Effectif approuvé 2016-2017</b>		<b>1 SGA, 2 SSG, 8 D-2, 15 D-1, 36 P-5, 88 P-4/3, 21 P-2/1, 5 G(1°C), 88 G(AC)</b>
<b>Postes supplémentaires dont la création est proposée</b>		<b>2 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 22 P-4/3, 3 P-2/1, 1 G(1°C), 5 G(AC), 1 AL</b>

*Abréviations* : G = agent des services généraux; 1°C = 1<sup>re</sup> classe; AC = Autres classes; AL = agent local.

<sup>a</sup> Tous les postes seraient à pourvoir à New York, sauf mention contraire.

<sup>b</sup> Postes qu'il est proposé de transformer.

<sup>c</sup> Postes auparavant financés à titre exceptionnel par des ressources extrabudgétaires.

9. Au paragraphe 15 de son rapport sur les prévisions révisées, le Secrétaire général déclare que les diverses activités et recommandations mises en avant dans son rapport sur l'application des recommandations du Groupe de haut niveau indépendant (A/70/357-S/2015/682) ne sont pas des mesures isolées mais s'appuient sur des efforts de longue haleine et sur les initiatives de réforme entreprises au cours de la décennie écoulée en vue de renforcer le Département des affaires politiques et de rendre l'Organisation plus apte à respecter son engagement en faveur de la prévention.

10. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que le rapport du Secrétaire général constitue le deuxième ensemble de propositions de fond que celui-ci a formulées depuis 2008 en vue d'accroître l'effectif du Département des affaires politiques<sup>1</sup>. Le Comité note que nombre des suggestions faites dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées (A/70/745) s'inspirent de propositions antérieures de celui-ci, par exemple celles qui portent sur le renforcement des capacités des divisions régionales et des moyens du Département en matière de planification des

<sup>1</sup> Voir A/62/521 et Corr.1 et A/62/7/Add.32. Voir aussi résolution 63/261 de l'Assemblée générale.

politiques et d'appui à la médiation, ou encore sur l'augmentation de l'effectif de la Division de l'assistance électorale.

11. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau suivant, qui montre l'évolution des crédits ouverts au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires pour le Département des affaires politiques depuis l'exercice biennal 2004-2005.

Tableau 3  
**Évolution des ressources au fil des exercices biennaux**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal</i>	<i>Montant des crédits définitifs inscrits au budget ordinaire<sup>a</sup></i>	<i>Contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour les questions politiques</i>
2004-2005	55,3	12,0
2006-2007	57,3	9,1
2008-2009	68,9	25,1
2010-2011	78,2	19,6
2012-2013	82,7	34,1
2014-2015	83,7	36,6

<sup>a</sup> Ne comprend pas le montant prévu pour les missions politiques spéciales.

12. Aux paragraphes 22 et 23 de son rapport sur les prévisions de dépenses révisées (A/70/745), le Secrétaire général indique que malgré les progrès de ces dernières années, il reste beaucoup à faire et que le Département des affaires politiques ne dispose pas encore d'un financement stable et prévisible dans de nombreux domaines clefs. De plus, l'ONU est de plus en plus sollicitée dans les domaines de la prévention des conflits et de la médiation, du fait de l'augmentation du nombre de conflits ouverts observée partout dans le monde et d'une meilleure compréhension par les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales du potentiel de la prévention. L'Organisation, par l'intermédiaire du Département, est désormais régulièrement invitée à aider ces partenaires à se doter de leurs propres capacités de prévention et de médiation et à les renforcer.

13. S'étant renseigné, le Comité consultatif a obtenu communication d'un tableau montrant l'évolution du nombre de missions politiques spéciales et d'opérations de maintien de la paix par région pendant les 10 dernières années.

Tableau 4  
**Nombre de missions politiques spéciales et d'opérations de maintien de la paix par région**

	<i>Afrique</i>	<i>Amériques</i>	<i>Asie et Pacifique</i>	<i>Europe</i>	<i>Moyen-Orient et Asie occidentale</i>	<b>Total</b>
<b>Missions politiques spéciales<sup>a</sup></b>						
2006-2007	16	2	2	1	6	<b>27</b>
2008-2009	16	0	2	2	6	<b>26</b>

	<i>Afrique</i>	<i>Amériques</i>	<i>Asie et Pacifique</i>	<i>Europe</i>	<i>Moyen-Orient et Asie occidentale</i>	<b>Total</b>
2010-2011	16	0	2	2	6	<b>26</b>
2012-2013	19	0	2	2	9	<b>32</b>
2014-2015	19	0	2	2	9	<b>32<sup>b</sup></b>
<b>Opérations de maintien de la paix</b>						
2006/07	9	1	2	3	3	<b>18</b>
2007/08	9	1	2	3	3	<b>18</b>
2008/09	8	1	2	3	3	<b>17</b>
2009/10	8	1	2	2	3	<b>16</b>
2010/11	8	1	2	2	3	<b>16</b>
2011/12	8	1	2	2	4	<b>17</b>
2012/13	8	1	2	2	4	<b>17</b>
2013/14	9	1	1	2	3	<b>16</b>
2014/15	9	1	1	2	3	<b>16</b>

<sup>a</sup> Comprend les envoyés spéciaux, les groupes des sanctions et les groupes de suivi, et les missions politiques spéciales déployées dans certains pays ou régions.

<sup>b</sup> Comprend 11 missions politiques spéciales déployées sur le terrain : 7 en Afrique et 4 au Moyen-Orient et en Asie occidentale.

## II. Observations et recommandations

14. Le Comité note que dans son rapport sur les prévisions de dépenses révisées (A/70/745), le Secrétaire général propose de renforcer notablement les capacités du Département des affaires politiques, en particulier en augmentant de 15 % les effectifs du Département et de 29 % les ressources prévues pour le sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits). **Il constate également qu'il a eu beaucoup de mal à examiner les propositions du Secrétaire général, car le rapport n'était pas très détaillé, les propositions n'étaient pas justifiées et le moment choisi pour les soumettre était inopportun (voir par. 15).**

### Moment choisi pour la soumission des propositions et processus budgétaire

15. Le Comité consultatif estime que tout doit être fait pour présenter dans le cadre du budget-programme les propositions relatives à des changements majeurs à apporter aux ressources, afin de faciliter l'examen de l'Assemblée générale et de garantir l'intégrité du budget. À son avis, le processus budgétaire devrait donner aux États Membres la possibilité de mieux cerner le montant global des dépenses à engager pour obtenir les résultats escomptés et les produits correspondants, sur la base des mandats transposés dans un projet de budget-programme bien conçu. À cet égard, le Comité rappelle les résolutions 62/236 et 64/243 dans lesquelles l'Assemblée a notamment prié le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour éviter la fragmentation découlant d'une budgétisation au coup par coup et de lui présenter un tableau aussi exhaustif que possible des prévisions de dépenses de l'Organisation.

16. Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général aurait dû éviter de présenter des propositions à examiner par l'Assemblée générale en dehors du budget-programme. Au vu de la chronologie des événements qui ont précédé la soumission du rapport du Secrétaire général (voir par. 2), laquelle montre que le Groupe a publié son rapport en juin 2015, et compte tenu du fait que les contraintes auxquelles le Département se heurte ne sont pas apparues du jour au lendemain, ainsi que l'indique le Secrétaire général (voir A/70/745, par. 23; voir aussi par. 9 et 10 ci-dessus), il est préoccupant de constater qu'il n'y a pas eu véritablement d'efforts pour présenter les propositions relatives au renforcement du Département des affaires politiques suffisamment tôt pour que l'Assemblée les examine dans le cadre du projet de budget-programme pour 2016-2017, ce qui aurait évité une budgétisation au coup par coup. Le Comité recommande donc que l'Assemblée demande à nouveau au Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour éviter la fragmentation découlant d'une budgétisation au coup par coup.

17. Compte tenu du paragraphe 54 de la résolution 70/247 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif a également demandé des précisions concernant le moment choisi par le Secrétaire général pour présenter son rapport sur les prévisions de dépenses révisées, rapport qui a suivi de peu l'adoption du budget-programme de l'exercice 2016-2017 par l'Assemblée, et la raison pour laquelle les propositions qui y étaient faites n'auraient pas pu être formulées dans le cadre des futurs projets de budget. Le Comité a été informé que le Secrétariat considère en principe que l'expression « futur projet de budget » fait référence au projet de budget-programme pour le prochain exercice biennal, à savoir 2018-2019. Le Secrétaire général a présenté son rapport et engagé les États Membres à examiner sans tarder les propositions qui y étaient formulées du fait que les mesures de prévention revêtaient un caractère pressant et qu'il fallait que l'Organisation renforce rapidement son action dans ce domaine. Le Comité a également été informé que le rapport sur les prévisions de dépenses révisées avait été présenté conformément aux dispositions de l'article 2.8 du Règlement financier et de la règle de gestion financière 102.4 b) de l'ONU<sup>2</sup>.

18. De l'avis du Comité consultatif, si le Secrétaire général avait estimé que les besoins du Département des affaires politiques étaient des plus pressants, il aurait présenté ses propositions dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. De plus, le Comité n'est pas convaincu que la proposition du Secrétaire général était urgente, puisque le nombre de demandes reçues par le Département a augmenté au fil des ans (voir par. 16) et que les ressources mises à sa disposition ont augmenté progressivement (voir tableau 3). Étant donné que le Secrétaire général n'a pas présenté son rapport suffisamment tôt pour que l'Assemblée générale l'examine en même temps que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, le Comité considère que le Secrétariat aurait pu mieux justifier les propositions en se fondant sur une analyse approfondie des besoins, au lieu de se hâter et de soumettre un rapport trop schématique (voir par. 19 et 20).

---

<sup>2</sup> L'alinéa b) de la règle de gestion financière 102.4 prévoit qu'il peut être présenté des propositions révisées ou supplémentaires au titre du budget-programme lorsqu'elles intéressent des activités que le Secrétaire général considère de la plus extrême urgence et qui ne pouvaient être prévues lors de l'établissement du projet de budget-programme.

**Teneur du rapport**

19. Le Comité consultatif estime que la forte augmentation des ressources proposée pour l'exercice en cours devrait être justifiée avec soin et étayée par une analyse approfondie des besoins et des produits qui seront fournis, en prenant en considération les capacités actuelles<sup>3</sup> et la charge de travail, les autres moyens d'intervention et outils concernant la prévention des conflits et la médiation dont il est question dans le rapport du Secrétaire général ainsi que le rôle à jouer par d'autres entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes aux niveaux national et régional (voir A/70/745; voir aussi par. 3 ci-dessus). **Le Comité note cependant que les propositions qui ont été faites ne sont pas étayées par une analyse approfondie. À son avis, les justifications qui ont été données et la teneur du rapport n'expliquent pas l'ampleur de l'augmentation des ressources du budget-programme qui est proposée et l'Assemblée générale ne trouvera pas dans le rapport les éléments d'information dont elle aurait besoin pour se prononcer en toute connaissance de cause. À cet égard, le Comité rappelle qu'il importe d'améliorer la transparence et la clarté des informations figurant dans les projets de budget, tout particulièrement en ce qui concerne les variations de ressources proposées d'un exercice à l'autre; il importe aussi de présenter de façon plus détaillée les variations résultant de mandats nouveaux ou élargis et d'autres changements proposés dans l'affectation des ressources (voir A/70/7, par. 41).**

20. Le Comité consultatif souligne également que l'établissement de propositions relatives au renforcement des capacités est l'occasion d'affiner les méthodes de travail, d'obtenir des gains d'efficacité et d'examiner les capacités et les structures ainsi que les modalités de coopération avec les autres entités des Nations Unies. Étant donné l'augmentation considérable qui est proposée pour les ressources, le Comité estime qu'il convient aussi de hiérarchiser et d'échelonner la mise en œuvre des mesures de renforcement des capacités du Département des affaires politiques en matière de prévention des conflits et de médiation.

**Recommandations concernant les ressources**

21. Le Comité consultatif note l'intérêt manifesté par les États Membres vis-à-vis du renforcement des capacités de prévention des conflits et de médiation et constate que le Département des affaires politiques est de plus en plus sollicité à cet égard, mais il n'est pas en mesure de recommander l'approbation des propositions du Secrétaire général concernant le Département, faute d'explications et de justifications détaillées à l'appui de l'augmentation notable des effectifs qui est proposée. Il recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'établir une proposition pleinement justifiée, compte tenu des observations formulées dans les paragraphes qui précèdent.

22. Sous réserve de l'examen d'une proposition de ce type par l'Assemblée générale et nonobstant ses observations sur la teneur du rapport et le moment choisi pour le présenter, le Comité consultatif estime que les capacités du Département des affaires politiques devraient être quelque peu renforcées, au vu des renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués sur les

---

<sup>3</sup> Par exemple, les envoyés spéciaux ou personnels et les conseillers spéciaux du Secrétaire général.

domaines dans lesquels l'intervention de l'ONU est de plus en plus souhaitée. Il recommande que l'Assemblée générale approuve les ressources ci-après :

a) À la Division des politiques et de la médiation, le Comité recommande l'approbation de ressources au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour une période de 21 mois :

i) Un poste de conseiller principal pour la problématique hommes-femmes (P-5) dans le Groupe de la problématique hommes-femmes [voir A/70/745, par. 72 a)];

ii) Un poste de conseiller pour la problématique hommes-femmes (P-3) dans le Groupe de la problématique hommes-femmes [ibid., par. 72 b)];

iii) Un poste de spécialiste (hors classe) des questions politiques (P-5) dans le Groupe de l'appui à la médiation [ibid., par. 72 c)];

iv) Deux postes de spécialiste des questions politiques (P-4) dans le Groupe de la planification des politiques [ibid., par. 72 e)];

b) À la Division de l'Afrique I, le Comité recommande l'approbation de ressources au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) équivalant à deux postes P-3 pour une période de 21 mois;

c) À la Division de l'Afrique II, le Comité recommande l'approbation de ressources au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) équivalant à un poste P-4 et à un poste P-3 pour une période de 21 mois;

d) À la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest, le Comité recommande l'approbation de ressources au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) équivalant à un poste P-4 pour une période de 21 mois.

23. Compte tenu des observations qu'il a formulées au paragraphe 7, le Comité consultatif recommande qu'un taux de vacance de 50 % soit appliqué aux postes susmentionnés pendant une période de 21 mois. Il recommande de n'approuver ni les 31 postes restants ni les ressources autres que les postes proposés dans le rapport du Secrétaire général.

### **III. Application des recommandations formulées dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix**

24. Ainsi que cela est indiqué au paragraphe 2 c) ci-dessus, dans son rapport sur l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/357-S/2015/682), le Secrétaire général a défini un plan d'action portant sur de nombreux domaines qui seront examinés par divers organes intergouvernementaux, comme souhaité par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/6 (voir par. 2 d) du présent rapport). À cet égard, le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 70/6, l'Assemblée a décidé que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, la Quatrième Commission, la Cinquième Commission et d'autres organes compétents examineraient plus avant, au cours de sa soixante-dixième session, les recommandations découlant de l'initiative du Secrétaire général qui relèvent de leurs domaines de compétence

respectifs, conformément aux procédures établies (voir par. 2 d) du présent rapport). **Le Comité recommande que le Secrétaire général soit prié de prêter une attention particulière à la cohérence des propositions qu'il met au point et de veiller à obtenir un effet de synergie et une complémentarité concernant l'action du Secrétariat et celle d'autres entités des Nations Unies.**

25. À cet égard, le Comité consultatif note que le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour 2016/17 (A/70/751) renferme aussi des propositions découlant des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. **Il estime que les éléments d'information accompagnant les propositions budgétaires devraient être améliorés de façon à donner une idée claire et complète du montant total des ressources nécessaires à l'application des recommandations du Groupe.**

#### **IV. Conclusions et recommandations**

26. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre est énoncée au paragraphe 80 du rapport du Secrétaire général. Sous réserve des observations et recommandations qu'il formule dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :

a) **Approuve le montant des ressources supplémentaires, soit 2 516 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel);**

b) **Ouvre un crédit supplémentaire d'un montant de 2 516 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au chapitre 3 (Affaires politiques) (1 781 600 dollars) et au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) (735 000 dollars) du budget-programme, qui sera imputé sur le fonds de réserve de l'exercice biennal 2016-2017;**

c) **Approuve l'inscription d'un montant supplémentaire de 183 000 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera imputé sur le fonds de réserve de l'exercice biennal 2016-2017 et compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**